



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Séance du 24 juin 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 34
Excusés : 5
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT QUATRE JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2024 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - Mr RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. OUMARI - M. BOURDELET - M. FRISSON - M. DUMONT - M. LEMBOUCHER .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS :

M. OUMARI	à	Mme TREZENTOS OLIVEIRA
M. BOURDELET	à	Mme VENTURINI
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. DUMONT	à	M. LARGIER
M. LEMBOUCHER	à	M. JACQUOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT-FERJULE

SEANCE DU 24 JUIN 2024

N°2024_06_24-25

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'AMI ' Désimpermeabilisation ', pour la réalisation des travaux de la première phase de la coulée verte de Pontault-Combault, secteurs hôtel de ville et J. Brel

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 8 de la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, portant action régionale conduite dans le cadre de sa compétence sur la biodiversité,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimpermeabilisation et le zéro-phyto, la Région Ile-de-France propose d'accompagner les projets de désimpermeabilisation des sols, via l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Désimpermeabilisation »,

CONSIDERANT que ce dispositif vise à financer les projets dont l'objet est la maîtrise des ruissellements par désimpermeabilisation des sols et végétalisation favorable à la biodiversité et que les travaux de la coulée verte rentrent parfaitement dans ce cadre,

CONSIDERANT que les travaux étant réalisés par phase, il est envisagé de cibler dans cette catégorie de subvention les séquences suivantes de travaux, prévues dès ce printemps :

- les aménagements autour de la salle des fêtes Jacques Brel
- les aménagements des places centrales autour de l'hôtel de ville, à savoir parvis et cour de la ferme briarde, parvis avant et arrière de la mairie,

CONSIDERANT que sur ces espaces (19 240 m²) sont en effet prévus des travaux importants de désimpermeabilisation des sols, la gestion alternative des eaux de pluie et diverses plantations en faveur d'une biodiversité renforcée :

- 12,5 % d'espaces verts existants diversifiés soit 2419 m² (création de milieux différents avec plantation d'arbustes, de prairies...)
- et 20 % (3827 m²) de surface désimpermeabilisée (dont plus de la moitié d'espaces de pleine terre plantés créés),

CONSIDERANT que le coût estimatif des travaux de désimpermeabilisation/plantations sur ces deux secteurs s'établit à 1 426 626,98 € HT, soit 1 711 952,38 € TTC et que la participation de la Région Ile-de-France sollicitée s'élève au maximum subventionnable, soit 50% du montant hors taxe des dépenses subventionnables, plafonnée à 400 000 €.

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 13 juin 2024,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à solliciter, pour la réalisation des travaux de la première phase de la coulée verte sur les secteurs hôtel de ville et la salle des fêtes Jacques Brel, l'octroi d'une subvention de 400 000 € auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimpermeabilisation et le zéro-phyto, via l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Désimpermeabilisation ».

AUTORISE le maire à signer tous documents ou actes afférents à cette demande.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20240628-2024-06-24-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 28 juin 2024

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

2024_06_24-25 - Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'AMI ' Désimpermeabilisation ', pour la réalisation des travaux de la première phase de la coulée verte de Pontault-Combault, secteurs hôtel de ville et J. Brel -page 2 sur 2

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.